

ÉVALUATION SAY ON CLIMATE

	<p>Pays</p>  <p>France</p>	<p>Année</p> <p>2026</p>
-----------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

Notation de transparence

Alignement avec les recommandations du FIR

43% ↓

SCORE DE PERFORMANCE



SCORE NARRATIF

SCORE DE TENDANCE

Évaluation à venir

Amundi affiche une ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050. Le groupe s'appuie sur le scénario Net Zero 2050 de l'AIE pour se fixer des objectifs sur ses émissions financées concernées, sans toutefois préciser comment atteindre cette neutralité sur l'ensemble des portefeuilles ni son éventuel recours à la compensation.

Sur les émissions financées, **seuls 39 % des encours sont analysés pour évaluer l'alignement SBTi. 66 % sont couverts par le calcul d'un indicateur de température, estimé à 2,67 °C**, bien au-dessus de 2 °C. L'intensité carbone par entité a baissé depuis 2024 mais Amundi ne donne plus d'information sur l'empreinte carbone de ses investissements par entité en valeur absolue. **Les cibles de réduction 2025 (-30 % intensité, -16 % absolu vs 2019) ne couvrent qu'environ 14 % des encours, en dessous de l'objectif initial d'atteinte de 18% d'encours net zero en 2025.** À moyen terme (2030), les objectifs Net Zero prévoient -60 % d'intensité et -41 % d'émissions absolues sur les portefeuilles couverts, mais toujours sur un périmètre limité aux portefeuilles sous la méthodologie interne Net Zero et sans cibles après 2030. Le plan d'action est relativement bien détaillé et chiffré, tant pour les opérations propres que les investissements. Toutefois, la contribution réelle de ces actions aux objectifs climatiques n'est pas quantifiée. Par ailleurs, la politique de rémunération 2026 intègre également des critères climat, mais sans objectifs chiffrés précis, et **l'alignement taxonomique des CAPEX des entreprises investies a augmenté en passant de 4,12% en 2024 à 8,1% en 2025** mais sur couverture réduite d'actifs. Enfin, Amundi ne s'engage pas clairement à reconduire de *Say on Climate* lors de sa prochaine AG et ne procède pas au vote des actionnaires sur sa nouvelle stratégie climat 2026.

SOMMAIRE

- ▶ [Évaluation selon la grille d'analyse du FIR](#)
- ▶ [Grille de recommandations FIR](#)

Dès 2021, le **Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)** appelait à la généralisation de *Say on Climate* (SOC) exigeants. Après une première édition en 2022, il signe à nouveau [une tribune auprès de 48 signataires français et européen](#) en mars 2023 puis [en 2025](#), pour encourager au développement des SOC. Parallèlement, en 2022, [le FIR a commencé à analyser les plans climat des entreprises françaises](#) qui les soumettent au vote des actionnaires. Après s'être associés en 2023, le **FIR et l'ADEME** ont élargi leur partenariat en 2024 en travaillant avec **Ethos et la World Benchmarking Alliance** pour analyser la transparence et la performance, sur la base de la [méthodologie ACT](#), des plans climat des entreprises. À nouveau cette année, ces acteurs travailleront de concert afin d'étudier les plans climat des **entreprises européennes** soumis au vote consultatif des actionnaires dans le cadre de leurs assemblées générales en 2026.

Les analyses seront publiées au fur et à mesure en amont de leurs assemblées générales. Comme les années précédentes, le FIR souhaite **saluer les efforts des entreprises qui contribuent à améliorer le dialogue actionnarial et encourage les entreprises à renouveler l'exercice du *Say on Climate* annuellement.**

ÉVALUATION SAY ON CLIMATE



- ● **Ambition Net Zero 2050**
Amundi affiche une ambition de contribution active à la neutralité carbone d'ici 2050 et est membre de la Net Zero Asset Manager Initiative.
▷ Pas d'information sur la manière d'atteindre cette neutralité sur l'ensemble de ses portefeuilles (hors portefeuille Net Zero)
▷ Pas d'information sur un éventuel recours à la compensation

- ● **Scénario(s) de référence utilisé(s)**
1. **Émissions sur les opérations :**
Pour ses opérations, Amundi aligne ses objectifs de réduction aux recommandations du GIEC (visant 1,5°C)

2. Émissions financées :

Pour sa méthodologie interne Net Zero, Amundi se base sur le scénario Net Zero 2050 (NZE) établi par l'AIE. Amundi est également membre de la NZAM et d'autres référentiels sont utilisés pour évaluer les trajectoires Net Zero des actifs (NZ de PAII*, NZAOA, CREEM) sans transparence sur les températures de portefeuille que ces référentiels impliquent. Amundi calcule également la part des encours sous gestion alignés aux scénarios SBTi** :

- SBTi committed : 13% des encours considérés
- SBTi validated 1,5°C : 21 % des encours considérés
- SBTi validated 1,8°C : 4 % des encours considérés
- SBTi validated 2°C : 1 % des encours considérés

▷ Aucune évolution de la part des encours couverts par une validation ou un engagement SBTi par rapport à 2023. Seuls 39% des encours du groupe sont couverts par une analyse de validation ou d'engagement SBTi sur un scénario de température

Le Groupe calcule également pour 66% de ses encours sous gestion un indicateur de température qui s'élève à 2,67 °C à fin 2024 (hors émetteurs souverains).

▷ L'effort de transparence est apprécié mais la température est située bien au dessus des 2 °C.

- ● **Émissions GES actuelles (2025 vs 2024)**

1. Émissions sur les opérations***

SCOPE 1	SCOPE 2 (market based)	SCOPE 2 (location based)	SCOPE 3 (cat 3, 5, 6, 7)
0,05 tCO2e/ETP (vs 0,06)	0,23 tCO2e/ETP (vs 0,26)	0,51 tCO2e/ETP (vs 0,68)	0,87 tCO2e/ETP (vs 0,61)

1. Émissions financées

- Intensité carbone moyenne des portefeuilles Net Zero : 98 tCO2e/M€ de CA (scopes 1, 2 et 3 amont direct) au 31/12/2025
Par entité en 2024 (vs 2023)**** :

- Amundi AM : 383 tCO2eq /M€ investi (vs 490)
- BFT IM : 304 tCO2eq /M€ investi (vs 456)
- CPR AM : 415 tCO2eq /M€ investi (vs 534)
- Société Générale Gestion : 400 tCO2eq /M€ investi (vs 475)
- Amundi PEF : 266 tCO2eq /M€ investi (vs 311)
- Amundi Transition Énergétique : 873 tCO2eq /M€ investi (vs 911)

Progrès pour l'ensemble des EC par entité reportées

- ▷ L'ensemble des émissions sont reportées en intensité et pas en valeur absolue
- ▷ Pas d'information pour Amundi Immobilier

* Paris Aligned Investment Initiative

** Méthodologie de calcul : part des portefeuilles exposés aux entreprises ayant déclaré des objectifs scientifiques à fin 2024 : cette mesure est calculée en examinant la part des entreprises ayant déclaré des objectifs auprès de l'initiative Science-Based Target Initiative. Le calcul est basé sur les produits internes et externes gérés par le Groupe Amundi et hors Joint-ventures couvrant 513,6 mds d'€ (39% du total des AUM)

*** L'attribution des émissions de scope 1 (0,05 tCO2 /ETP) et de scope 2 location-based (0,23 tCO2/ETP) au 31 décembre 2024, a été revue en raison d'un ajustement méthodologique à la suite de travaux internes (ventilation des émissions entre les différents postes). Les données au 31 décembre 2025 tiennent compte de ces travaux.

**** Amundi prend en compte les émissions carbone sur la base de l'indicateur PAI 2 (Principal Adverse Impact) : Empreinte carbone (tCO2e.q./M€ investis). Il est indiqué que l'indicateur PAI utilise l'approche « tous investissements », ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant tous les investissements. Sont considérés comme investissements directs et indirects finançant des entreprises ou des États par le biais de fonds, de fonds de fonds, d'obligations, d'instruments de capitaux propres, de prêts, de dépôts, de liquidités ou de tout autre titre ou contrat financier.

Légende :

- L'ensemble des critères pour obtenir tous les points est rempli mais suggestions d'amélioration sur la transparence
- ▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points

Évolution de la notation par rapport à l'analyse du FIR Say on Climate 2025 :

↑ Augmentation

→ Stagnation

↓ Baisse

Slide suivante →

ÉVALUATION SAY ON CLIMATE



→ ● **Cible de réduction des émissions de GES à court terme (avant 2030)**

1. Émissions sur les opérations :

Objectif de -30% de réduction des émissions de GES liées à l'énergie (scope 1 + 2) par ETP vs 2018 : largement atteint (-62%)

Objectif de - 30 % de réduction des émissions de GES liées aux déplacements professionnels (scope 3) par ETP vs 2018 :largement atteint (-65 %)

▷ Pas d'objectifs intermédiaires entre 2025 et 2030

▷ Pas d'information précise sur les achats de biens et services qui représentent 85,7% des scopes 1, 2 et 3 en 2025

2. Émissions financées :

Pour les portefeuilles couverts par la méthodologie Net Zero d'Amundi :

Objectif en intensité carbone rapportée au chiffre d'affaires sur les scopes 1, 2 et 3 amont direct, par rapport à référence au 31/12/2019 : - 30 % d'ici 2025

Objectif en émissions absolues (tCO2e) pour les scopes 1, 2 et le scope 3 direct en amont, par rapport à une référence au 31/12/2019 : - 16% d'ici 2025

Au global (part des encours couverts par les objectifs ci-dessus) : au 31 décembre 2025, les encours de la gamme Net Zero d'Amundi se situent à 332 milliards d'euros, contre 250 milliards au 31 décembre 2024 (+ 33 %). L'objectif initial annoncé était d'atteindre une part de 18% d'encours Net Zero en 2025 sur la totalité des AUM (part au 31/12/2025 : 13,95%****)

▷ Pas d'information dans le DEU sur l'objectif initial d'atteindre 18% d'actifs sous gestion en Net Zero d'ici 2025 : part actuelle calculée par le FIR de 13,95% sur le total des AUM au 31/12/2025 : objectif non atteint

▷ Les objectifs de réduction sur les investissements ne couvrent à fin 2025 que 13,95% des actifs sous gestion globaux

▷ Pas d'objectifs intermédiaires entre 2025 et 2030

→ ● **Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme (entre 2030 et 2040)**

1. Émissions sur les opérations

Objectif de -50% de réduction des émissions de GES par ETP vs 2018 d'ici 2030

2. Émissions financées

Pour les portefeuilles couverts par la méthodologie Net Zero d'Amundi :

Objectif en intensité carbone rapportée au chiffre d'affaires sur le scope 1, 2 et le scope 3 amont direct, par rapport à une référence au 31/12/2019 : -60 % d'ici 2030

Objectif en émissions absolues (tCO2e) pour les scopes 1, 2 et le scope 3 direct en amont, par rapport à une référence au 31/12/2019 : - 41% d'ici 2030

▷ Les objectifs de réduction sur les investissements ne couvrent à fin 2025 que 13,95% des actifs sous gestion globaux

→ ● **Cible de réduction des émissions de GES à long terme (2050 ou avant)**

Sur proposition du Conseil d'Administration, Amundi présentera sa nouvelle Stratégie Climat à l'Assemblée générale des actionnaires 2026. Cette stratégie s'inscrit dans la continuité du plan d'action 2022-2025 présenté en 2022. Les informations après 2030 ne sont donc à ce jour pas divulguées.

▷ Pas d'objectifs chiffrés après 2030 : le groupe annonce revoir ses objectifs tous les cinq ans jusqu'à échéance en 2050 comme le préconise la NZAM

→ ● **Mesures du plan d'actions**

1. Émissions sur les opérations

-Électricité 100% renouvelable : principaux immeubles parisiens depuis 2016 ; Allemagne, Japon depuis 2022 ; taux d'électricité verte global : 96%

-Sobriété : Plans Froid/Chaud, extinction éclairages, migration LED, capteurs de mouvement

-Déplacements : train obligatoire <3h, autorisation DG requise pour l'international, 90% prise en charge des transports en commun

-Immobilier : certification BREEAM In-Use "Very Good" (91 bd Pasteur, Paris)

-Green IT : certification TCO, réparation 190 matériels, e-SIM, datacenters nouvelle génération

-Plateforme GreenWay (Crédit Agricole) pour le suivi des indicateurs d'empreinte directe

-Achats : >35% des achats hors groupe CA auprès de fournisseurs ayant des objectifs Net Zero basés sur la science (objectif 2025 atteint)

**** Calcul réalisé par le FIR sur la base des 2380M€ d'AUM globaux vs 332M€ d' AUM dans les portefeuilles Net Zero au 31/12/2025

Légende :

- L'ensemble des critères pour obtenir tous les points est rempli mais suggestions d'amélioration sur la transparence
- ▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points

Évolution de la notation par rapport à l'analyse du FIR Say on Climate 2025 :

↑
Augmentation

→
Stagnation

↓
Baisse

Slide suivante →

ÉVALUATION SAY ON CLIMATE



2. Émissions financées

Offre produits :

Une gamme climat avec deux volets : l'un portant sur des solutions de transition Net Zero et l'autre sur la contribution Net Zero
Gamme Net Zero : 332 Md€ à fin 2025 (+33% vs 2024), couvrant les principales classes d'actifs et zones géographiques
35 ETF climatiques alignés PAB ; 3 nouveaux fonds actifs Net Zero lancés en 2025 (BFT Rendement 2030 Climat, Sélection Euro Climat, Amundi S&P 500 Climate Transition)

▷ Pas d'information sur ce qu'entend Amundi par "principales classes d'actifs" : 6 au total au 31/12/2025 (objectif fixé à 6 pour 2025 atteint). Question de la couverture des classes d'actifs ciblées

Exclusions sectorielles :

Charbon thermique : exclusion des entreprises avec >20% de CA d'extraction / >50% production élec+extraction / développant de nouvelles capacités ; seuil d'extraction ≥70 MT/an

Hydrocarbures non conventionnels : exclusion si >30% CA lié à pétrole de schiste, gaz de schiste, sables bitumineux

▷ Les seuils d'exclusion sont élevés (exemple du seuil de 30% du CA lié à l'explo et à la prod d'hydrocarbures non conventionnels)

Engagement actionnarial :

1 818 entreprises supplémentaires engagées sur le climat depuis le 01/01/2022 (objectif initial : +1 000)

Dialogue ciblé sur : stratégie climatique, objectifs par scope, CAPEX correspondants

Cible 2028 : couvrir 85% de l'empreinte carbone des indices mondiaux (MSCI ACWI + Bloomberg Global Aggregate Corporate)

Engagement de sortie du charbon (coal phase-out) : 226 émetteurs uniques engagés sur la sortie du charbon thermique fin 2024 et environ 55% des émetteurs engagés étaient déjà exclus des fonds actifs ouverts et ETF ESG

Parmi les engagements clôturés en 2024 : 45% résultat positif, 42% neutre, 13% négatif toutes thématiques confondues

Vote :

86% de votes favorables aux résolutions actionnaires climat en 2025 /Vote contre réélection au CA en cas de stratégie charbon insuffisante

Point d'amélioration : le groupe pourrait donner une estimation de la contribution des actions aux cibles de décarbonation

▷ Pas de ventilation des résultats d'engagement avec un volet sur la thématique "transition vers une économie bas carbone"

▷ Plan d'action relativement bien détaillé mais pas d'informations sur la couverture des encours concernés par le cadre d'investissement Net Zero après 2025

→ ● Alignements des investissements CAPEX / OPEX

Amundi réalise un calcul de la part des CAPEX des entreprises investies alignés à la taxonomie. Le calcul est basé sur des données MSCI et couvre 56% du total des actifs au dénominateur (actifs sous gestion). Au total, 8,1 % des actifs couverts sont alignés à la taxonomie sur la base des CAPEX (vs 4,12% en 2024)

Gamme Net Zero : 332 Md€ à fin 2025 (+33% vs 2024), couvrant toutes classes d'actifs et zones géographiques

▷ Seulement 13,95% d'AUM sont investis dans les portefeuilles Net Zero avec un objectif initial de 18% à fin 2025, non atteint

→ ● Rémunération

Sur le versement, les remarques sont similaires à l'année dernière (CF fiche d'analyse 2025)

Politique 2026 :

Direction Générale : variable court terme versé en 2026 : 20% de critères RSE et ESG, dont :

- critère relatif à la poursuite des actions d'Amundi en matière d'Investissement Responsable et de RSE (comptant pour 12,5 %), en fonction des résultats obtenus sur plusieurs éléments dont SOC à l'Assemblée générale 2026, effort d'engagement climat au niveau des sociétés cotées mondiales, effort de réduction des émissions de GES liées à l'énergie et aux déplacements sur les opérations propres d'Amundi afin d'atteindre l'objectif fixé à l'horizon 2030

- critère en matière de RSE comptant pour 7,5% de la partie crédit agricole SA (hors climat)

Direction Générale (et 200 cadres dirigeants) variable long terme : des actions de performance sont attribuées et un critère de 20% pèse pour la RSE. le Conseil d'Administration évaluera, à fin 2026, 2027, 2028, 2029 et 2030, la progression dans la mise en œuvre de la trajectoire RSE d'Amundi (incluant des engagements climatiques)

▷ Pas d'objectifs climatiques précis et chiffrés divulgués pour la politique 2026

▷ Manque de détail sur la pondération des critères climat et pas de critère climat ou environnemental pour Crédit Agricole SA

↓ ● Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

Aucun engagement de présentation d'un Say on Climate sur les années futures mais présentation d'un SOC depuis 2022

↓ ● Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie

En 2022, Amundi a soumis sa stratégie climat au vote de ses actionnaires : en 2026, le vote porte sur la mise en œuvre mais une présentation de la stratégie climat sera faite, sans vote prévu à ce stade.

Légende :

- L'ensemble des critères pour obtenir tous les points est rempli mais suggestions d'amélioration sur la transparence
- ▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points

Évolution de la notation par rapport à l'analyse du FIR Say on Climate 2025 :



GRILLE D'ÉVALUATION SAY ON CLIMATE 2026

Basée sur le suivi des recommandations du FIR

Ambition net zero 2050	Si l'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 déclarée et explications claires sur la manière d'atteindre cette neutralité Le niveau des émissions négatives est limité	L'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 est déclarée et les explications sur la manière d'atteindre cette neutralité sont claires. Le niveau des émissions négatives est élevé ou peu clair.	Ambition déclarée mais très peu claire sur la manière dont l'entreprise compte atteindre la neutralité carbone (pas d'objectifs long terme, les objectifs fixés sont peu crédibles, fort recours à la compensation,...) ou pas d'ambition de neutralité carbone en 2050 déclarée
Scénarios de référence utilisés	L'entreprise positionne sa stratégie climat par rapport à un scénario de réchauffement 1,5°C sur l'ensemble des scopes et à moyen et long termes	L'entreprise utilise un scénario de référence limitant le réchauffement entre 2°C et 1,5°C ou 1,5°C sur une partie de son scope uniquement ou seulement à moyen ou long termes	Pas de scénario de référence explicitement mentionné ou le(s) scénario(s) n'est/ne sont pas utilisé(s) pour définir la stratégie
Émissions de GES actuelles	Divulgation des émissions de gaz à effet de serre en absolu ; découpage par scope; réduction des émissions en absolu sur les 3 dernières années	Publication insuffisamment détaillée sur la divulgation des émissions de gaz à effet de serre en absolu ou absence de justification de l'augmentation des émissions en absolu sur les 3 dernières années	Absence de données publiques ou si la tendance des émissions à la hausse en intensité et en absolu est peu ou pas justifiée
Cible de réduction des émissions de GES à court terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire d'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement.	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à court terme ou objectifs peu ambitieux à court terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2030, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et respectent l'alignement avec un scénario 1,5°C. Cette trajectoire a été validée scientifiquement	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2030 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à moyen terme ou objectifs peu ambitieux à long terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
Cible de réduction des émissions de GES à long terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions en 2050 ou avant, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire de l'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions en 2050 ou avant ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à long terme ou objectifs peu ambitieux à long terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
Mesures du plan d'actions	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise avec un niveau de détail suffisant, notamment des éléments chiffrés à court et moyen termes, permettant d'apprécier l'alignement de ce plan avec les objectifs fixés	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise mais dont le niveau de détail est insuffisant pour apprécier le niveau d'alignement avec les objectifs fixés (insuffisance de mesures chiffrées notamment)	Mesures peu ou pas détaillées
Alignement des investissements (OPEX / CAPEX)	Détaille la part des investissements (OPEX et CAPEX) qui contribuent au respect des objectifs fixés à court et moyen termes et explique comment ces investissements permettent d'atteindre les objectifs fixés	Les éléments d'informations communiqués renseignant sur la contribution des investissements au respect des objectifs fixés ne permettent pas de comprendre comment l'entreprise atteint les objectifs fixés	Pas d'investissements contribuant à l'atteinte des objectifs fixés explicités
Rémunération	L'ensemble des parts variables des rémunérations des mandataires sociaux intègrent au moins un critère qui évalue l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le % de la part de la rémunération déterminée par ce critère est publié ; il représente une part significative (10 % ou plus)	Au moins une partie de la part variable de la rémunération des mandataires sociaux est concernée par un critère non dilué de baisse des émissions de gaz à effet de serre suivant la trajectoire de réduction définie par l'entreprise	Le critère intégré dans la rémunération des mandataires sociaux lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre est dilué, ou ne suit pas la trajectoire de réduction définie par l'entreprise. Ou absence critère lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre dans la rémunération des dirigeants
Consultation annuelle sur la mise en œuvre	L'entreprise s'engage à consulter annuellement les actionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie climat	L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie climat dans les prochaines années ou consulte pour la deuxième année consécutive ou plus	L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur la mise en œuvre de sa stratégie climat
Consultation tous les trois ans sur la stratégie	L'entreprise s'engage à consulter à minima tous les trois ans les actionnaires sur sa stratégie climat	L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat dans les prochaines années ou consulte pour la deuxième année consécutive ou plus	L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat

Disclaimer :

Les informations et évaluations présentées ici ne constituent en aucun cas un conseil d'investissement ou de vote. Chaque organisation détermine individuellement la manière la plus appropriée d'utiliser ces informations.

En outre, les informations et évaluations contenues dans ce document reflètent un jugement au moment où ces évaluations ont été réalisées et ne garantissent pas une prise en compte de l'information la plus récente de l'entreprise, cette information ayant pu être publiée entre l'évaluation et la publication ou consultation du présent document.